

# Motorisation des pirogues et nouveaux espaces halieutiques en Afrique de l'Ouest

Marie-Christine Cormier-Salem

ORSTOM-LEA, Montpellier

## Résumé

La motorisation des pirogues de pêche artisanale en Afrique de l'Ouest est à l'origine de nouveaux systèmes d'exploitation des ressources – à de nouveaux systèmes de pêche – et de nouvelles formes de gestion des espaces ruraux : au-delà du terroir villageois, les communautés littorales ont élaboré des parcours de pêche, des itinéraires de migration sur de longues distances, qui structurent les nouveaux « espaces halieutiques ».

A partir de l'analyse de l'introduction et de la diffusion des moteurs en Casamance, cette contribution tente de montrer les nombreux effets induits, directs et indirects, de cette innovation technique, conduisant en particulier à l'émergence de compétitions et conflits pour le contrôle des ressources halieutiques, l'éclatement des terroirs et la remise en cause des structures sociales traditionnelles. Finalement, l'auteur souligne les différentes interprétations du même phénomène selon les points de vue c'est-à-dire les acteurs, mais aussi selon les échelles spatiales et temporelles.

## West-african canoe motorisation and new fishery territories

### Abstract

The adoption of outboard motors have inspired new forms of aquatic resources exploitation and spatial strategies, and, so, new sources of conflicts among coastal communities. Migratory fishermen communities have constructed large-scale fishery territories, coming into competitions with aquatic space management of the farmers-fishermen communities.

From the Casamance study case (South Senegal), this paper discusses the multiple – technological, economic, social, spatial – changes that have occurred with the canoe motorisation. It underlines the complexity of this technical innovation, analysed, in one way, as a valuable technical change, and in another way, as a defensive response to the traditional farming system crisis.

## Introduction

A partir des années 60, la pêche artisanale ouest-africaine connaît un développement spectaculaire, lié à une combinaison de variables qui induisent de multiples innovations, en particulier la motorisation des pirogues.

Cette communication aura pour objet de montrer que cette innovation technique est à l'origine non seulement de l'allongement de la durée et de la distance des sorties en mer, et donc de l'augmentation de l'effort de pêche, mais également de la mise en place de nouvelles filières du poisson et au total, de nouveaux espaces halieutiques, enjeux de rapports sociaux.

Les conditions d'émergence de l'innovation, l'introduction, la diffusion et enfin, les effets de la motorisation des pirogues constitueront les principales interrogations de cette contribution. L'accent sera mis sur les risques de concurrence intersectorielle et de compétition entre communautés qui n'ont pas la même gestion des espaces halieutiques, en s'appuyant tout particulièrement sur l'exemple de la Casamance.

## Conditions de l'émergence de l'innovation

La motorisation des pirogues bénéficie d'une conjugaison de conditions favorables sur les plans politique, économique, institutionnel et social.

En premier lieu, la volonté des États africains de moderniser le secteur de la pêche artisanale et la forte augmentation du marché de consommation, liée notamment au phénomène d'urbanisation, à l'amélioration des voies de communication, et à la généralisation de l'économie monétaire, constituent, à partir des années 50, un contexte favorable au développement de la pêche ouest-africaine.

Selon Platteau (PLATTEAU, 1989), ces changements sont dus à cinq forces majeures :

- la montée de l'idéologie du développement planifié, et avec elle la multiplication des experts ;
- la montée de l'idéologie de la modernisation, et, en contrepartie, la présupposition que l'artisanal ou le traditionnel est archaïque et doit donc être modernisé ;
- la découverte de l'énorme quantité de ressources en poisson, et parallèlement, la diffusion de nouvelles techniques efficaces des Occidentaux ;
- la rapide émergence de marchés internationaux pour le poisson congelé dans les pays développés et l'augmentation très rapide de la demande pour les espèces tropicales très valorisées (crevette, langouste, thon etc.) ;
- enfin, la pression de la balance des paiements.

En second lieu, la motorisation des pirogues reçoit de solides soutiens institutionnels et financiers : les structures d'encadrement à la fois nationales et internationales (FAO, Coopération japonaise, canadienne etc.), publiques, semi-publiques ou privées (en particulier les

organismes caritatifs), incitent les pêcheurs à se regrouper en coopératives, leur offrent des facilités de crédit pour acquérir des moteurs hors-bord et des filets, enfin mettent en place des écoles de pêche, des centres d'entretien et de réparation du matériel.

En troisième lieu, la motorisation du parc piroguier est une opportunité qu'ont su saisir les communautés de pêcheurs grâce à leur dynamisme, leur ouverture aux progrès technologiques, la remarquable adaptabilité de la pirogue de pêche artisanale : un moteur hors-bord de 8, 25 ou 40 chevaux, de marque Yamaha ou Johnson, est « ajouté » à la pirogue traditionnelle la mieux adaptée aux conditions locales (barre, houle etc.).

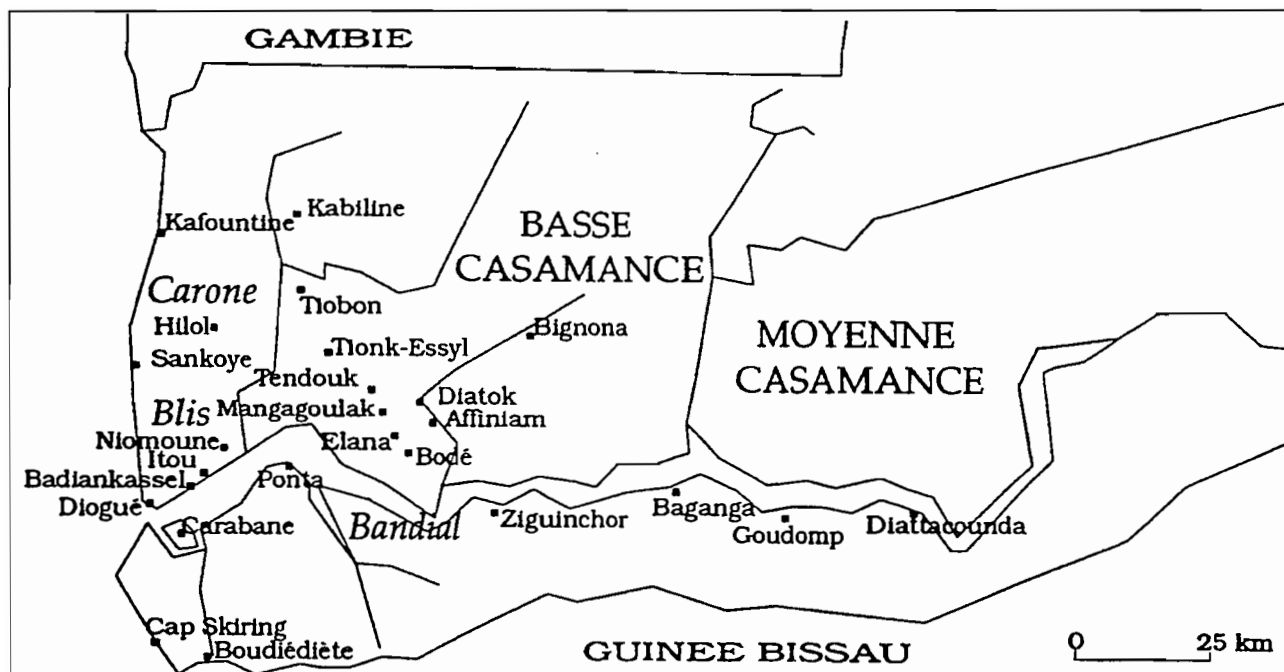
En Casamance, les conditions d'émergence de la motorisation sont sensiblement les mêmes que le long du littoral ouest-africain.

Les efforts gouvernementaux consentis pour le développement de la pêche en Casamance, ont été tardifs<sup>1</sup> mais réels à partir de la fin des années 70. À côté des structures

publiques d'encadrement de la pêche artisanale (la DOPM, le CAPAS<sup>2</sup>) ou semi-publiques (GOPEC, PIDAC<sup>3</sup>), se multiplient les interventions des organismes de développement (CARITAS, FAO, CRDI, Banque mondiale, FED). Ainsi, une école de pêche – l'école *Emile Badiane* – est créée à Goudomp en 1961 pour former les populations autochtones de paysans-pêcheurs et d'agriculteurs à la pêche et à la navigation maritime.

La motorisation des pirogues s'effectue en concordance avec le mouvement coopératif au sein des pêcheurs. Les premières coopératives de pêcheurs apparaissent à la fin des années 60 et leur importance s'accroît dans les années 80.

Dès les années 60, dans les communautés où la pêche est particulièrement importante comme Tionk-Essyl, Kabiline et Tendouk, quelques pêcheurs, de leur propre initiative, se regroupent au sein de coopératives de pêche et acquièrent des moteurs, le plus souvent de marque Johnson d'une puissance de 6 chevaux. À partir de 1980, ces coopératives voient leurs effectifs considérablement augmenter : la coopérative de Tionk-Essyl, qui comprend 50 membres à sa création en 1968, en compte 90 en 1984. Celle de Tendouk compte 24 membres en 1966 originaires de Tendouk et de Boutégol, 48 en 1984 originaires d'Elana, Mangagoulak, Diatok et Bagaya (carte 1).



Carte 1. Situation des noms de lieux cités dans le texte.

Dans la plupart des villages de Casamance, cependant, les pêcheurs ne commencent à se regrouper en coopératives et à acquérir des moteurs qu'à partir des années 80. Le mouvement coopératif a un succès tardif mais rapide. En 1982, d'après un rapport de la DOPM, la Casamance compterait 35 coopératives et 40 groupements professionnels (BIAGUI, 1982). En 1985, la majorité des pêcheurs sont membres d'une coopérative et bénéficient ainsi de facilités de crédit accordées par diverses structures d'encadrement.

De fait, la majorité des pêcheurs de Casamance ont acquis des moteurs grâce aux crédits accordés par le GOPEC, structure semi-publique et le CARITAS, institution de l'Église catholique, ayant pour mission d'aider l'État à répondre aux nécessités des populations locales. Le projet CARITAS de développement de la pêche artisanale a été mis en place en Casamance en décembre 1980. Un inventaire des membres de chaque groupe, de leurs lieux d'implantation, de leurs lieux de pêche et de leurs besoins a été préalablement réalisé. La distribution du matériel a commencé en janvier 1981, rendant les groupes fonctionnels.

Par ailleurs, le CAPAS et la DOPM, institutions publiques, fournissent aux pêcheurs le matériel détaxé (moteurs, bobines de fil pour les filets) et des bons de carburant hors douane.

Enfin, il faut souligner que la réussite de l'explosion de la pêche en Casamance tient au fait que les nouvelles technologies n'ont pas été imposées de l'extérieur mais ce sont les populations qui ont eu l'initiative des changements, qui ont pris modèle sur les pêcheurs professionnels migrants du nord du Sénégal et qui ont ainsi prouvé leur capacité d'innovation. En acquérant des grands filets et des pirogues motorisées, les populations ont pu se lancer dans la grande pêche maritime ou fluviale.

## Rapide diffusion de l'innovation

La diffusion de l'innovation a été d'autant plus rapide que la motorisation des pirogues est un phénomène spontané, endogène. Au Sénégal, les premiers essais de moteurs hors bord datent de 1950 ; dès 1971, la moitié des pirogues de la côte sénégalaise sont motorisées (WEBER, 1980).

En Casamance, le phénomène est plus tardif et limité : le premier moteur est introduit en 1960. En 1971, d'après R. Van Chi Bonnardel (VAN CHI BONNARDEL, 1971 : 295), seulement 6 % des pirogues sont motori-

sées, seuls sept centres de pêche possèdent des moteurs et encore en très faible nombre. D'après le recensement d'avril 1984 (SOCECOPECHART, 1985), seulement 23 % des pirogues de Casamance sont motorisées contre 90 % des pirogues de la côte sénégalaise.

Ce relatif retard de la motorisation des pirogues en Casamance tient à la plus grande complexité des systèmes de pêche et, en particulier à l'importance de la pêche dans les eaux intérieures (fleuve et *bolon*), qui s'accommode de pirogues monoxyles non motorisées. Ainsi, en Moyenne Casamance, seulement 4 % des pirogues sont motorisées car la pêche fluviale y est prédominante. En revanche, en Basse Casamance, 54 % des pirogues sont motorisées.

La diffusion de la motorisation est accélérée à partir des années 80 avec la conversion des populations locales à la pêche maritime. La réussite des premiers pêcheurs migrants autochtones a un effet d'entraînement. Les recensements du parc piroguier de la Casamance maritime effectués par le CRODT en 1981, 1983 et 1984 montrent la rapidité des transformations (cf. tableau 1).

**Tableau 1. Part croissante des pirogues originaires de Casamance dans le parc piroguier de la Casamance maritime en avril 1981, 1983 et 1984.**

| date du recensement | Parc piroguier maritime |                         |     |
|---------------------|-------------------------|-------------------------|-----|
|                     | total                   | originaire de casamance |     |
|                     |                         | n                       | %   |
| avril 1981          | 171                     | 1                       | 0,5 |
| avril 1983          | 231                     | 57                      | 25  |
| avril 1984          | 541                     | 318                     | 58  |

(source : SOCECOPECHART, Centre de recherche océanographique de Dakar-Tiaroye, 1982, 1984, 1985).

## Un complexe d'innovations

L'introduction et la diffusion des moteurs dans les régions littorales ouest-africaines constituent une stratégie offensive (pour reprendre les termes de YUNG et BOSCH, 1993) des communautés de pêcheurs, qui ont su saisir des opportunités. Cette innovation technique conduit à une amélioration des conditions d'exploitation des ressources halieutiques et est accompagnée par d'autres innovations techniques, et aussi économiques et sociales.

Les autres innovations techniques, qui concourent à rendre la pêche artisanale plus performante, sont l'utilisation de fibre synthétique à la place des fibres naturelles, l'emploi de filets maillants et de la senne tournante coulissante. Ces engins de pêche sont plus légers, plus grands, plus efficaces mais aussi moins sélectifs dans leur capture. L'adoption de grandes pirogues de mer s'est également généralisée à la place des petites pirogues monoxyles.

En Casamance, actuellement, deux modèles de pirogues prédominent : la *busana*, pirogue monoxyle à rame et à voile, garde toujours la préférence des pêcheurs pour les déplacements à courte distance dans les *bolon* et le fleuve, tandis que les grandes pirogues motorisées pour la pêche lointaine en mer sont de plus en plus souvent taillées sur le modèle des pirogues étrangères, des Niominka<sup>4</sup> et des habitants de Guet Ndar<sup>5</sup>.

Sur les grandes pirogues de mer motorisées, une des principales innovations techniques de ces dernières années est l'introduction d'une glacière, simple caisse en bois, cantine ou vieux réfrigérateur amovible, remplie de paillettes ou de barres de glace et calée au centre de la pirogue. Au Sénégal, les premières pirogues glacières sont apparues à Saint-Louis en 1976, destinées en priorité à la pêche à la ligne des espèces démersales à haute valeur commerciale. En 1982, cette technique est divulguée sur la Petite Côte et, plus récemment, en Casamance par l'intermédiaire des pêcheurs du Nord. En Casamance, en 1987, nous avons compté une dizaine de pirogues glacières, deux basées à Sankoye sur le littoral des îles Carone et six à Ponta Bassoul. Toutes appartiennent à des unités de pêche niominka mais des unités de pêche diola étaient alors en cours d'équipement.

En Guinée, où le développement de la pêche et des migrations maritimes est manifeste ces dernières années, les premières pirogues glacières sont introduites en 1992 par des pêcheurs sénégalais et se diffusent très rapidement auprès des unités de pêche à la dorade, espèce à haute valeur commerciale.

La généralisation de l'économie monétaire, l'amélioration des infrastructures routières, l'augmentation de la demande en poisson ont conduit à la mise en place de nouveaux circuits de distribution vers les marchés urbains et ruraux, du littoral mais aussi de l'intérieur et de l'étranger. Les innovations techniques et économiques concernent les différentes étapes de la filière du poisson. En témoigne par exemple l'adaptation des techniques de transformation artisanale aux conditions

du marché (CORMIER-SALEM, 1992).

Enfin, il faut souligner l'importance des innovations sociales, à la fois facteur et effet du développement de la pêche artisanale ouest-africaine. Ce secteur très dynamique attire un nombre croissant d'agents de production, n'ayant souvent aucun lien « traditionnel » avec la mer, tels les éleveurs peuls qui se convertissent à la pêche en mer ou les nombreux agriculteurs qui trouvent dans la pêche et la commercialisation du poisson une réponse à la crise des systèmes agraires, due notamment à la sécheresse.

Toutes ces innovations interagissent entre elles et ont des effets tantôt convergents, tantôt divergents. La motorisation des pirogues a des effets multiples et à différents niveaux. Dans cette communication, l'accent sera mis sur la modification des espaces halieutiques. Cependant, à titre illustratif de la complexité des effets du phénomène de l'innovation « technique », nous montrerons en quoi la motorisation a profondément changé les rapports sociaux de production, en particulier le système des parts.

## Effets induits par la motorisation

Les modifications des rapports sociaux de production ont déjà été mis en évidence, notamment par M.C. DIAW à propos du système des parts (1983). Selon cet auteur, plus la technologie est compliquée, plus la technique de pêche est sophistiquée, plus la part individuelle du pêcheur diminue et plus la distance économique entre le propriétaire des moyens de production et le producteur individuel augmente. La grande pirogue de pêche motorisée a conduit à une augmentation du réinvestissement dans le capital (carburant, entretien du moteur, amortissement et rémunération du propriétaire) et, en conséquence, à une diminution de la part allouée à chaque pêcheur.

Par ailleurs, on assiste à une concentration du capital entre les mains du propriétaire du moteur, celui là même qui a avancé le capital, à savoir le plus souvent les aînés, les commerçants et les femmes. Ainsi, au Ghana, CHRISTENSEN (1977) montre comment la modernisation de la pêche artisanale a conduit les pêcheurs à être dépendants des femmes commerçantes de poisson. Jusqu'à la fin des années 50, prédomine la pêche à la ligne à bord d'une petite pirogue tradition-

nelle à rame et/ou à voile, mesurant de 25 à 30 pieds et ayant un équipage de 2 à 4 personnes. La pirogue avec un moteur hors-bord, qui mesure de 35 à 40 pieds et compte un équipage de 10 à 14 membres, est introduite dans les années 60, et se diffuse dans toutes les unités de pêche maritime ghanéennes, en même temps que les grands filets et les sennes. Le système des parts (cf. tableau 2) est ainsi complètement modifié au bénéfice du propriétaire de la pirogue, du filet et surtout du moteur.

**Tableau 2. Modification du système des parts dans les unités de pêche ghanéennes.**

| Système de parts             | 1950       | Post 1960             |
|------------------------------|------------|-----------------------|
| pirogue                      | 1          | 2                     |
| filet                        | 2          | 3-4                   |
| chaque membre adulte         | 1          | 1                     |
| chaque membre ado, apprentis | 1/4 ou 1/2 | 1/2 (revient au père) |
| moteur                       | -          | 4                     |

(source : CHRISTENSEN, 1977).

Les captures sont vendues en totalité aux femmes des pêcheurs, l'épouse du propriétaire des moyens de production (pirogue, filet, moteur) ou à celle qui a prêté à l'unité de pêche pour s'équiper. Comme le commerce du poisson est le monopole des femmes, ce sont elles aussi qui disposent des capitaux et qui financent les unités de pêche. D'après les estimations de CHRISTENSEN, alors que le revenu journalier d'un pêcheur, membre de l'unité de pêche, atteint 2 cédis, celui d'une femme commerçante s'élève à 32 cédis.

La motorisation des pirogues a également des effets sur l'organisation du travail, à terre et en mer, sur les stratégies d'exploitation des pêcheurs, et plus généralement, a profondément modifié les systèmes de pêche, qui structurent les espaces halieutiques. (CORMIER-SALEM, 1992).

La motorisation des pirogues est à l'origine de changements manifestes et immédiats des espaces halieutiques : les pirogues motorisées donnent accès à de nouveaux fonds de pêche et donc, à de nouvelles espèces-cibles, espèces démersales ou pélagiques offshore. Les sorties de pêche sont plus longues (2-3 jours, au lieu de 1, surtout si les pirogues motorisées sont équipées d'une glacière, qui permet de conserver les prises à bord), et plus éloignées du littoral : d'après Laloë et Samba (LALOË, SAMBA, 1990, 29-31), les

pirogues motorisées glacières vont jusqu'à plus de 50 milles des côtes, quand les pirogues à rame et/ou à voile des années 40-50 n'allaient pas au-delà de 6 milles.

Bien avant la motorisation des pirogues, le cabotage le long du littoral ouest-africain est actif, comme en témoignent les premiers voyageurs portugais de la fin du XV<sup>e</sup> siècle ; la pirogue de pêche artisanale ne cesse d'être perfectionnée (CHAUVEAU, 1984) ; les communautés de marins-pêcheurs dits professionnels – pêcheurs lébou ou de Guet Ndar au Sénégal, Ewe, Keta et Fante du Ghana, Krou du Liberia, Temné de Sierra Leone –, effectuent des migrations maritimes intra et inter-régionales dès le XVII<sup>e</sup> siècle. Cependant, la motorisation des pirogues amplifie, étend et généralise le phénomène migratoire et les échanges maritimes.

La motorisation des pirogues a également pour effet de donner accès à de nouveaux marchés et réseaux de distribution : l'augmentation et la diversification des prises conduit à la diversification des filières du poisson c'est-à-dire des espèces pêchées, des produits commercialisés (frais, réfrigérés, transformés artisanalement et industriellement) et à un élargissement du marché : les espèces nobles – soles, dorades – et crustacés – langoustes, crevettes – sont vendues réfrigérées ou fraîches sur les marchés européens ; les ailerons de requin séchés sont destinés aux marchés asiatiques ; les autres espèces, fraîches, séchées ou surtout fumées, sont destinées aux marchés africains.

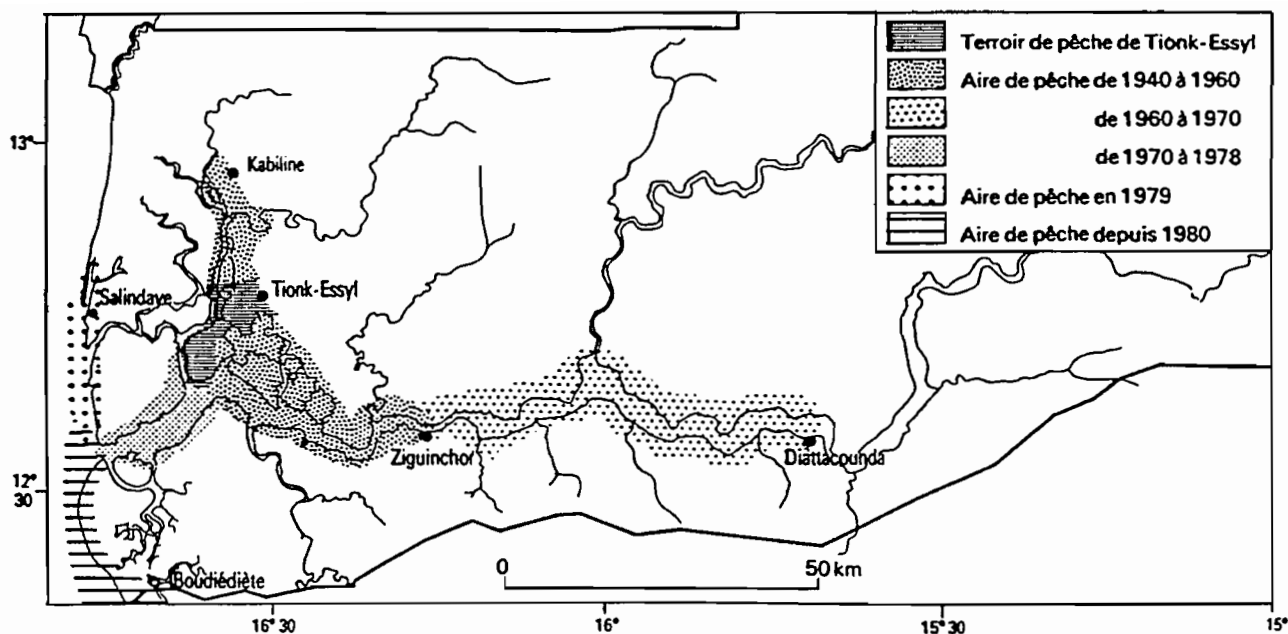
A Sankoye, village isolé des îles Carone en Casamance, les pêcheurs, équipés de pirogues glacières motorisées, acheminent leurs captures par la mer jusqu'à Fatick, au sud de la Petite Côte. Le poisson est ensuite écoulé par un mareyeur, équipé d'un camion réfrigéré, sur les marchés urbains de Mbour, Thiès et Dakar. Avant de redescendre en Casamance, les pêcheurs s'approvisionnent en glace à l'usine de Djiffère (au nord des îles du Saloum). Grâce au moteur et à la glacière, la voie maritime est la meilleure solution pour rompre l'isolement de certains villages et campements de pêcheurs et détourner l'obstacle du bac de Gambie. Il faut souligner que le système de pêche des pêcheurs de Sankoye, à savoir la pêche au filet dormant de soles, espèce à haute valeur commerciale, autorise les dépenses supplémentaires en carburant. En outre, les pêcheurs se font fréquemment préfinancer leur campagne de pêche par les sociétés privées européennes, exportatrices de poisson, auxquelles ils sont alors tenus de vendre leurs prises.

La motorisation des pirogues a également des effets détournés, certains disent pervers, dans la mesure où ce phénomène, par sa rapidité et son ampleur, conjuguant un « complexe » d'innovations techniques, sociales et économiques, a fait du contrôle de l'espace halieutique un enjeu majeur pour les communautés de pêcheurs.

D'un côté, la motorisation des pirogues peut être considérée comme un progrès technique valorisé, qui permet l'exploitation de nouvelles ressources halieutiques, la mise en place de nouveaux systèmes de pêche ; son adoption par les communautés locales manifeste leur remarquable capacité d'adaptation, face à la crise des systèmes de production traditionnels. D'un autre côté, la motorisation des pirogues conduit à une nouvelle gestion des espaces ruraux, à un éloignement des communautés de pêcheurs de leur terroir, à une augmentation de l'effort de pêche, et on est en droit de s'interroger sur les risques de surexploitation des ressources halieutiques, de concurrence entre agriculture et pêche, de compétition entre communautés autochtones et allochtones.

La dynamique spatiale et temporelle de la pêche artisanale peut être illustrée à travers une communauté de pêcheurs de Casamance, le quartier Batine de Tionk-Essyl (cf. carte 2 : Modification de l'espace halieutique de Tionk-Essyl).

Dans le quartier Batine de Tionk-Essyl, les grands-parents de la génération actuelle de pêcheurs exploitent les ressources aquatiques du terroir villageois, se déplaçant dans les *bolon* à bord des petites pirogues à rame ou à voile et capturant les poissons au moyen d'arcs et de flèches. L'épervier est introduit par un pêcheur niominka dans les années 10. Jusqu'aux années 40, les pêcheurs n'effectuent que de petites campagnes de pêche et les prises sont destinées à la consommation familiale ou sont vendues séchées. A partir de 1946, certains pêcheurs partent en campagne plusieurs mois vers Kabiline et surtout Ziguinchor, où leurs prises peuvent être vendues fraîches. Ils pêchent à l'épervier et demeurent éloignés de leur village durant toute la saison sèche, de décembre à juin. L'école de pêche de Goudomp accueille des pêcheurs de ce village dans sa première promotion de 1961. La formation, donnée par un Toucouleur, repose surtout sur l'apprentissage de nouvelles techniques de pêche plus performantes tels le filet maillant dérivant et la senne de plage et sur l'acquisition de notions de navigation. Les campagnes de pêche s'étendent alors à l'amont de Ziguinchor jusqu'à



**Carte 2. Modification de l'espace halieutique de Tionk-Essyl**  
(source : Enquêtes M.C. CORMIER-SALEM, 1984-87)

Diattacounda. En 1968, les pêcheurs se regroupent au sein d'une coopérative. La même année, un moteur est acquis à crédit auprès du CAPAS, ainsi que des filets. Chaque quartier dispose de ce moteur à tour de rôle. Les principaux lieux de destination des campagnes de pêche sont Ziguinchor, Baganga, Goudomp. A partir de 1973, l'essor de la pêcherie de crevette dans cette zone gêne la pêche au filet maillant dérivant. Les pêcheurs se dirigent alors vers les îles Blis-Carone (Niomoune, Hilol) et les sites estuariens (Ponta).

En 1974, un pêcheur acquiert personnellement un moteur. La motorisation, en constant progrès depuis, permet d'étendre considérablement l'aire de pêche des pêcheurs de Tionk-Essyl, qui, en 1978, créent un campement à Diogué, à l'immédiate embouchure de la Casamance, osant ainsi s'aventurer dans l'océan. En 1979, ils vont camper vers le sud à Niikine, Diembéring et Cap Skiring et vers le nord jusqu'à la pointe de Salindaye. Ils partent au mois de décembre, restent dans ces divers campements jusqu'en mars-avril puis s'installent pour un mois à Carabane durant la saison de la pêche aux silures et enfin, regagnent leur village, à l'approche de l'hivernage, pour effectuer les travaux agricoles. Quoique lancés dans les grandes campagnes de pêche, ils restent prioritairement attachés à leurs rizières, affectivement et matériellement, la riziculture demeurant leur principal moyen de subsistance.

Avec le déficit persistant des pluies et les projets de

développement de la pêche en Basse Casamance, certains habitants de Batine tendent à se spécialiser dans la pêche. En 1980, chaque groupe de pêcheurs de Tionk-Essyl s'équipe en matériel de pêche grâce aux crédits consentis par le CARITAS. Cette même année inaugure les migrations de pêche en Guinée Bissau. En 1980 et 1981, une seule unité de pêche, composée de quatre pêcheurs, part en campagne en Guinée Bissau mais en 1982, son exemple est suivi par deux autres unités de pêche. L'organisation de leurs migrations est très poussée : les trois unités de pêche ont une caisse commune. L'équipage de chaque pirogue est composé de quatre hommes. Une seule femme les accompagne pour effectuer les tâches domestiques. Ils partent en campagne à partir d'octobre-novembre. Une unité de pêche se rend d'abord à Ziguinchor pour le ravitaillement en riz et en denrées non périssables, passe la nuit à Boudiédiète sur la frontière sénégal-guinéenne et, dès le lendemain matin, se rend en Guinée Bissau pour obtenir du gouvernement guinéen l'autorisation de pêcher dans ses eaux. Cette unité de pêche est ensuite rejointe par les autres pêcheurs. Ils restent plusieurs mois en Guinée Bissau. A tour de rôle, chaque unité de pêche retourne en Casamance pour écouler le poisson transformé et se ravitailler. A partir d'avril, les pêcheurs vont camper à l'embouchure de la Casamance à Badiankassel en face de Carabane ou à Diogué pour pêcher les silures et les brochets. Ils regagnent enfin leur village vers le mois d'août, les travaux rizières étant déjà entamés.

Ces migrations lointaines de plusieurs mois dans l'océan, à bord de grandes pirogues motorisées, avec un itinéraire précis et une gestion commune des frais et des profits témoignent d'une nouvelle mentalité, d'un détachement vis-à-vis du terroir. Certes, les campements ne sont constitués que de paillotes semblables à celles des pêcheurs du Nord et n'ont rien à voir avec les solides maisons en banco des villages diola mais, d'une année sur l'autre, les sites des campements restent les mêmes : à Boudiédiète, les pêcheurs de Batine constituent un quartier bien individualisé. A Badiankassel, est née une nouvelle structure, où s'ordonnent les concessions de paillotes d'un côté des pêcheurs de Batine, de l'autre des pêcheurs de Kabiline. En avril 1984, nous y avons compté 46 pirogues originaires de ces deux villages, une douzaine de cueilleuses d'huîtres ainsi qu'un Lébou venu de Tiaroye et qui a suivi les pêcheurs de Kabiline dans leur migration. Les migrants ont nommé un « chef de campement » et, depuis 1985, remplacent les paillotes par des maisons en dur. Certains migrants confient désormais leurs rizières à des parents pour se consacrer à plein temps à la pêche et ne rentrent dans leur village d'origine qu'à l'occasion des fêtes. N'assiste-t-on pas à Badiankassel à la naissance d'un nouveau village ?

Cette dynamique spatiale et temporelle de la pêche se retrouve dans de nombreuses autres communautés de Casamance, où les paysans-pêcheurs se convertissent à la pêche maritime, se lancent dans de lointaines migrations et tendent à délaisser les travaux agricoles, à partir du moment où ils disposent d'une pirogue motorisée. L'exemple du président de la coopérative de pêcheur de Tendouk, Arona, est significatif à cet égard : quand il n'avait qu'une pirogue à rame, Arona avait également investi dans des plantations de bananiers, orangers et manguiers. Depuis qu'il a acquis des pirogues motorisées (en 1984), il entretient ou fait entretenir ses plantations mais n'a pas l'intention de les étendre. Il estime en effet que le déficit persistant des pluies et la pression foncière ne sont pas des conditions favorables aux plantations d'arbres fruitiers. Aussi, préfère-t-il investir dans la pêche, dont l'avenir lui semble très prometteur.

L'augmentation du nombre des pêcheurs, l'amplification et la multiplication des mouvements de migrations conduisent par ailleurs à l'émergence de conflits et de compétitions pour le contrôle des ressources halieutiques, opposant la pêche artisanale à la pêche industrielle mais également les pêcheurs piroguiers entre eux.

Officiellement, les eaux côtières et estuariennes sont réservées à la pêche artisanale. Dans les faits, tout le long du littoral ouest-africain, les flottilles de la pêche industrielle commettent de fréquentes infractions. En Casamance, par exemple, on trouve des chaluts jusqu'à la Pointe-Saint-Georges dans l'estuaire. Les pêcheurs « artisans » se plaignent que les chaluts pillent leurs fonds, qu'ils arrachent leurs filets dormants et qu'ils endommagent leurs pirogues. Avec la modernisation des pirogues, les occasions de conflits entre pêche industrielle et pêche artisanale se sont multipliées, les deux flottilles se trouvant de plus en plus fréquemment en compétition pour les fonds de pêche supposés les meilleurs, à savoir le rebord du plateau continental riche en espèces démersales à haute valeur commerciale.

Les tensions sont également vives entre communautés de pêcheurs artisans. L'expulsion des pêcheurs étrangers de Guinée, Côte-d'Ivoire, Congo traduit la volonté des communautés autochtones de s'approprier les ressources halieutiques de leur « espace territorial ». Les conflits violents qui ont éclaté dans les années 80 à Kayar, ont opposé entre eux les pêcheurs sénégalais de la Grande Côte, les « autochtones » de Kayar pêchant au moyen de lignes de fond, d'un côté, les migrants originaires de Guet-Ndar, pêchant au moyen de filets dormants ou de sennes tournantes, d'un autre côté. La tension ancienne entre ces deux communautés de pêcheurs s'est envenimée par suite de la concurrence entre deux systèmes techniques et du flux migratoire croissant des pêcheurs vers Kayar.

En Casamance, le développement spectaculaire de la pêche et des migrations maritimes, notamment grâce à la motorisation des pirogues, a accru la pression sur le capital halieutique, alors même que s'appauvissait la chaîne trophique par suite de la sécheresse et de la sur-salinité des eaux. Cette situation paradoxale explique la tension entre les communautés autochtones et allochtones. Alors que les premières considèrent les ressources halieutiques de la Casamance comme faisant partie de leur terroir coutumier et entendent s'en réserver l'usage exclusif, les secondes ne peuvent concevoir une limitation à leur parcours de pêche.

Les tensions s'expriment enfin au sein même des communautés autochtones entre les acteurs-innovants, qui ont su et/ou pu saisir les opportunités et les autres acteurs, qui ont maintenu, volontairement ou non, les systèmes d'exploitation traditionnels.



Certaines communautés de Casamance, notamment des îles Blis-Carone et du Bandial, traditionnellement très impliquées dans la pêche paysanne, n'ont pas adopté le moteur hors bord. Le refus de cette innovation technique n'est pas tant dû à une déficience technique ou matérielle, mais à un choix : les paysans-pêcheurs ont trouvé d'autres alternatives au déclin de la riziculture de bas-fonds, d'autres façons de gérer leur terroir aquatique, en revalorisant notamment les produits de la cueillette, tels le sel, le bois, les huîtres etc. Par ailleurs il faut souligner que certains paysans-pêcheurs ont également adapté des moteurs hors-bord sur leur petite pirogue monoxyde, et, s'ils ne sortent pas en mer, ils effectuent néanmoins des campagnes de pêche de plusieurs jours en dehors de leur terroir de pêche et sont tout aussi professionnels que les marins-pêcheurs. Enfin, les paysans-pêcheurs comme les marins-pêcheurs ont une gestion adaptative des espaces aquatiques, fondée pour les premiers sur la diversification et l'intensification des usages des ressources du terroir, pour les seconds sur la diversification des techniques de pêche et l'extension des parcours de pêche (CORMIER-SALEM, sous presse).

Le développement de la pêche conduit ainsi, à terme, à une nouvelle stratification sociale, à un éclatement des terroirs et à une remise en cause des structures traditionnelles. En Casamance, à partir des années 80, les nouvelles unités de pêche dotées de grandes pirogues motorisées, se recrutent essentiellement au sein des jeunes ruraux, qui ont vu dans la pêche non seulement un moyen de faire face à la crise des systèmes de production traditionnels, c'est-à-dire de pallier l'insuffisante production céréalière (riz) et de freiner l'exode rural vers Dakar, mais aussi d'acquiescer leur indépendance, notamment financière, par rapport aux aînés. Le modèle des pêcheurs du Nord est valorisé à leurs yeux : il est significatif de constater que les jeunes diola copient leur organisation technique et sociale du travail, se mettent à boire du thé maure, à consommer cola et *cee bu jen* ou riz au poisson, voire même se convertissent à l'Islam, autant de changements qui interrogent sur le sens profond et la réversibilité des modifications en Casamance.

## Notes

1. Dès les années 60, les régions littorales sénégalaises – Grande Côte, presqu'île du Cap-Vert, Petite Côte et Saloum – bénéficient d'une politique de développement de la pêche, qui devient une des principales richesses nationales, « l'or bleu » du Sénégal. Entre 1964 et 1980, les captures doublent, le secteur emploie plus de 180 000 agents de production (FONTANA et WEBER, 1983), le poisson est la première source de protéines animales et la demande reste supérieure à l'offre.

## Conclusion

La motorisation des pirogues de pêche artisanale en Afrique de l'ouest est un facteur et un révélateur du dynamisme de ce secteur. Même si les moteurs sont une technologie importée, le processus d'innovation reste fondamentalement endogène et concerne tous les acteurs locaux de la filière du poisson.

De fait, cette innovation technique conduit à l'émergence de nouveaux systèmes d'exploitation des ressources – à de nouveaux systèmes de pêche – et à de nouvelles formes de gestion des espaces ruraux : au-delà du terroir villageois, les communautés littorales ont élaboré des parcours de pêche, des itinéraires de migration sur de longues distances, qui structurent les nouveaux « espaces halieutiques ».

La pirogue motorisée est sans conteste une innovation majeure, à l'origine, entre autres facteurs, du développement de la pêche et des migrations maritimes ; sa généralisation le long des littoraux ouest africains manifeste la capacité d'adaptation des communautés locales. Il n'en reste pas moins que ce changement technique a de nombreux effets induits, directs et indirects ; il est, en particulier, à l'origine de différentes gestions de l'espace halieutique, c'est-à-dire de différents usages mais aussi représentations et appropriations des ressources halieutiques. La diversification et l'extension des espaces halieutiques induisent l'émergence de compétitions et conflits pour le contrôle des ressources halieutiques entre communautés de pêcheurs – pêche artisanale versus pêche industrielle, communautés autochtones versus communautés allochtones, marins-pêcheurs versus paysans-pêcheurs, etc –.

Et finalement, en fonction du contexte – politique, économique, social etc. – aux différentes échelles spatio-temporelles, l'adoption de la motorisation peut être considérée comme une stratégie offensive des communautés locales, qui ont saisi cette opportunité pour rendre plus performante leur technologie traditionnelle mais également comme une stratégie défensive en réponse aux phénomènes de rupture et de crise profonde des sociétés rurales et des systèmes agraires.

2. DOPM : Direction Océanographique des Pêches Maritimes, CAPAS : Centre d'Assistance à la Pêche Artisanale Sénégalaise
3. GOPEC : Groupement Opérationnel Permanent d'Etudes et de Concertation, PIDAC : Projet Intérimaire de Développement Agricole en Casamance
4. La pirogue niominka de mer, de 10 à 20 m de long et de 2 à 4 m de large, est constituée de trois éléments qui en font son originalité : le corps du bâtiment, qui comprend à la fois le fond et les éperons, est surmonté par trois planches de bois blanc cousues les unes aux autres. La dernière pièce appelée *farga* est une planche de bois blanc, collée aux précédentes. La longueur des éperons facilite en mer le passage de la barre et à terre le hissage de la pirogue sur la plage.
5. A la différence de la pirogue niominka, la pirogue de la Grande Côte de type guet ndarien est constituée d'une part d'un fond creusé dans un tronc, d'autre part de quatre planches et d'éperons taillés dans des pièces de bois différents du fond et surajoutés à ce dernier. Elle est plus effilée, plus légère et plus étroite que la précédente mais tout aussi haute et parfois plus longue. Cette pirogue a été conçue pour passer la barre et les hauts-fonds au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, assurant ainsi les communications entre les navires de traite et Saint-Louis (CHAUVEAU, 1982).

## Références bibliographiques

- BIAGUI, I., 1982. Rapport de présentation de la pêche en Casamance, Ziguinchor, Service Régional de la Pêche. Cahier de la Recherche Développement n° spécial 1982, 9 p. ronéo.
- CHAUVEAU, J. P., 1982. La navigation et la pêche dans l'histoire du littoral sénégalais, Dakar. Dakar-Tiaroye, Sénégal, Centre de Recherche Océanographique, document scientifique 84 : 25-36.
- CHAUVEAU, J.P., 1984. La pêche piroguière sénégalaise : les leçons de l'histoire. Revue de la Mer, 1984, n° spécial, 19 p.
- CHRISTENSEN, J.B., 1977. Motor power and women power : technological and economic change among the Fanti fisheries of Ghana : 71-96, In, Those who live from the sea, a study in maritime anthropology, Monograph. E.Smith ed. American Ethnological Society, n°62 : 71-96.
- CORMIER-SALEM, M.C., 1992. Gestion et évolution des espaces aquatiques : la Casamance. Paris, France, ORSTOM, coll. Etudes et Thèses, 584 p.
- CORMIER-SALEM, M.C., sous presse. Terroir et territoire de pêche. Les géographes et l'espace aquatique, L'espace géographique, 23 p.
- DIAW, Chimère M., 1983. Social and production relationships in the artisanal maritime fisheries of West Africa : a comparative analysis. Thesis, Master of Arts, Department of sociology, Michigan State University, Etats-Unis, 256 p.
- FONTANA, A. et WEBER, J., 1983. Aperçu de la situation de la pêche maritime sénégalaise. Dakar-Tiaroye, Sénégal, Centre de Recherche Océanographique, archives, 121, 34 p.
- LALOE, F., SAMBA, A., 1990. La pêche artisanale au Sénégal : ressource et stratégies de pêche. Paris, France, ORSTOM, Etudes et Thèses, 395 p. + annexes.
- PLATTEAU, J.P., 1989. The dynamics of fisheries development in developing countries : a general overview, The Journal of Peasant Studies, 565-597.
- SOCECOPECHART, 1985. Recensements de la pêche artisanale maritime sénégalaise : mai et septembre 1983. Dakar-Tiaroye, Sénégal, Centre de Recherche Océanographique, document scientifique, 101, 29 p.
- VAN CHI BONNARDEL, R., 1971. L'économie de pêche en Basse Casamance. Revue de géographie de Lyon, n°3, 31 p.

WEBER, J., 1980. Socio-économie de la pêche artisanale en mer au Sénégal (hypothèse et voies de recherche), Dakar, Sénégal, CRODT, av. 80, 33 p.

YUNG, J.M., BOSCH, P.M., 1993. Schumpeter au Sahel, *In* L'innovation en milieu rural II, J.P. Chauveau, M.C.Cormier-Salem, Mollard, Eds., Montpellier, France, ORSTOM, documents scientifiques n°4, p : 193-221.

Cormier Salem Marie-Christine. (1995)

Motorisation des pirogues et nouveaux espaces halieutiques  
en Afrique de l'Ouest

In : Chauveau Jean-Pierre (ed.), Yung J.M. (ed.) Innovation et  
sociétés : quelles agricultures? quelles innovations? : 2. Les  
diversités de l'innovation

Montpellier : CIRAD, 195-205. Séminaire International  
d'Economie Rurale, 14., Montpellier (FRA), 1993/09/13-16.  
ISBN 2-87614-199-X